

Mémoire sur le projet de Plan d'action Famille de la Ville de
Montréal

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

« Montréal, Ville pour les Familles »

Par le Regroupement des organismes communautaires Famille de
Montréal

Novembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du ROCFM	p. 3
a. Notre mission	p. 3
b. Nos valeurs face à la politique familiale	p. 3
c. Notre positionnement face à la Politique familiale	p. 3
2. Regard sur le plan d'action et le cadre de référence	p. 4
a. Définition, groupes ciblés prioritairement et objectifs	p. 5
b. L'appropriation et l'actualisation de la politique familiale	p. 6
c. Le plan d'action et les thèmes retenus	p. 8
3. Conclusion	p. 9
4. Synthèse des recommandations	p. 10
Références bibliographiques	p. 11
Annexe 1	p. 12

1. Présentation du ROCFM

a. Notre mission

Le **Regroupement des Organismes Communautaires Famille de Montréal (ROCFM)** existe depuis 1997. Notre mission est de regrouper, de soutenir et de représenter les Organismes Communautaires Famille (OCF) de Montréal. Le ROCFM travaille dans le respect des distinctions de ses membres et de leur approche globale du soutien à la famille. Nous menons des actions concertées afin de mieux faire face aux enjeux auxquels les familles sont confrontées.

Le ROCFM compte 45 membres qui rejoignent près de 9000 familles résidant sur 12 arrondissements de la Ville de Montréal.

Ces organismes, chacun à leur façon, avec leurs membres, agissent dans leur communauté afin d'enrichir l'expérience parentale. Ils offrent un lieu où les familles peuvent s'entraider, se ressourcer, parler, partager et agir. Les OCF sont des lieux, des espaces où les familles peuvent, ensemble, se donner du pouvoir, tisser des liens sociaux et mettre du sens à leur quotidien.

Le ROCFM participe activement au Comité Famille de la Conférence régionale des ÉlUs de Montréal depuis sa création. De ce fait, nous avons pu suivre le cheminement de l'élaboration de la politique familiale municipale de Montréal.

b. Nos valeurs face à la politique familiale

Le ROCFM est convaincu que les familles sont au cœur d'un projet de société. Les valeurs que nous privilégions sont le respect, l'accueil, l'intégrité, le plaisir, la justice sociale, l'équité ainsi que la solidarité¹. Nous prônons une approche sociale dont les actions partent des réalités des familles montréalaises afin de les reconnaître, de les valoriser et d'améliorer leur qualité de vie.

Nous croyons qu'à travers la Politique Familiale Municipale (PFM), la Ville de Montréal et les arrondissements doivent prioritairement prendre en compte les réalités des familles vivant à Montréal en les reconnaissant et en les valorisant. Selon nous, l'objectif de la PFM est d'améliorer les conditions de vie des familles et en conséquence elle doit porter la vision famille comme une valeur collective. Nous pensons que la clé du succès d'une PFM est étroitement liée à l'appropriation collective de celle-ci et que cela passe grandement par un processus d'élaboration construit avec et pour les membres de la communauté.

c. Notre positionnement face à la Politique familiale

À l'interne, le ROCFM a voulu prendre des moyens à sa portée, des moyens cohérents avec sa philosophie de travail qui est celle de l'éducation populaire. Nous avons choisi de favoriser et de

¹ Cadre de déontologie du ROCFM, 2003

soutenir la participation des familles dans leur prise de parole. Des outils ont été produits pour que chaque organisme favorise la participation des familles au niveau des arrondissements.

Au niveau régional, nous avons repris des préoccupations identifiées par les familles participantes des OCF lors d'une démarche antérieure². Nous avons également eu le souci de choisir des préoccupations propres à notre champ d'intervention, de privilégier des angles qui nous sont spécifiques afin d'éviter les dédoublements avec les autres acteurs ayant un rôle spécifique dans la communauté. Nous avons voulu prendre la parole, sans pour autant prendre la place des familles que nous souhaitons voir au cœur du processus. Nous avons donc opté pour les trois axes suivants :

- **l'accueil des familles montréalaises dans toute leur diversité,**
- **la valorisation de l'expérience parentale et familiale,**
- **l'accessibilité aux services et ressources pour les familles montréalaises.**

Le ROCFM perçoit ces trois axes comme représentatifs de la philosophie des OCF. Ils sont d'autant plus pertinents qu'ils portent les préoccupations des familles tout en étant fidèle à l'action communautaire autonome. Ils sont applicables de façon transversale à toutes les orientations, tous les thèmes et toutes les actions d'une PFM.

Le ROCFM trouve pertinent que la Ville de Montréal se dote d'une politique familiale. Cependant, nous déplorons que la Ville ait choisi principalement les angles démographiques et économiques pour traiter et élaborer cette politique familiale. Aussi, nous trouvons que les échéanciers très serrés ne favorisent pas l'appropriation et la participation d'acteurs clés comme entre autres les familles et les organismes communautaires Famille. Face au cadre de référence de la politique familiale et au plan d'action central de la ville de Montréal, le ROCFM pense que la ville met surtout en évidence des projets déjà existants tenant plus ou moins compte des réalités des familles résidant déjà à Montréal. Nous sentons toute la bonne volonté de la ville à travailler sur une constante amélioration des conditions de vie des familles montréalaises, mais, nous doutons fortement de l'actualisation de la politique ainsi que de son appropriation :

- si les familles ne sont pas partie prenante de la démarche d'élaboration, d'actualisation et d'évaluation de la politique familiale ;
- si minimalement de nouvelles ressources financières ne sont pas injectées ;
- si les 19 arrondissements ne portent pas tous de manière active le projet.

2. Regard sur le plan d'action et le cadre de référence

Dans cette partie du document, nous soulignerons les points que la Ville a mis de l'avant dans le cadre de référence et son plan d'action en matière de PFM. Nous y apporterons nos commentaires, nos préoccupations et nos recommandations. Tout d'abord, en ce qui a trait à la définition de la famille, aux groupes ciblés et à ces objectifs. Puis, nous élaborerons sur la collaboration souhaitée avec les acteurs de la communauté et les mécanismes d'appropriation de cette politique. Nous terminerons cette partie par un bref commentaire concernant les thèmes choisis par la ville.

² Consultation sur le soutien au rôle parental, 28 septembre 2006

a. Définition, groupes ciblés prioritairement et objectifs

Dans le cadre de référence famille, il est mentionné que : « [...] la famille à laquelle réfère notre politique est constituée d'un adulte et d'un enfant, sous la responsabilité de l'adulte. » (p. 13). Dans cette définition, la Ville définit la famille à sa plus réduite et simple expression pour répondre aux réalités des politiques municipales déjà existantes.³ Pourtant dans ce même paragraphe, la Ville semble reconnaître la diversité des formes que la famille peut prendre en évoquant entre autres la famille « réseau ».

Au ROCFM, nous croyons que la politique familiale doit amorcer et renforcer un réflexe famille et servir de repère pour l'élaboration des autres politiques municipales afin que les familles y soient considérées et que cela transparisse dans les actions mises en place par la ville. La politique familiale doit être pionnière dans ce qu'elle avance en matière de famille. Pour nous, la définition de la politique familiale doit refléter la diversité⁴ et la pluralité des familles montréalaises aux niveaux structurel, relationnel et fonctionnel. Les besoins de définir ne devraient jamais servir à réduire la réalité.

Accueillir les familles, c'est les accepter dans leurs diversités et reconnaître leur fonction dans la société. C'est également, prendre en compte leurs multiples réalités et ça tout au long des étapes de vie qu'une famille rencontre. En les reconnaissant, en leur faisant une place dans la municipalité, les familles peuvent se sentir valorisées et être plus proactives, socialement et politiquement, dans la communauté. Ainsi, elles pourront développer un lien d'appartenance plus fort avec leur ville.

Dans cet état d'esprit, **nous recommandons à la ville de revoir sa définition de façon à ce qu'elle soit plus inclusive et qu'elle permette à tous les types de famille, quelle que soit leur réalité, une plus grande identification et reconnaissance.** La diversité devrait y être reconnue comme une richesse. À ce sujet, nous suggérons à la ville que cette diversité soit représentée dans le document : nous remarquons qu'il y a peu de photos de familles immigrantes et l'intergénérationnel n'y est absolument pas illustré.

Toujours dans le cadre de référence famille, nous pouvons lire à la page 16 que quatre groupes sont ciblés prioritairement les 25 à 34 ans, la cohorte des 35 à 44 ans, ainsi que les familles de l'immigration récente et « les Montréalais-de-jour ». L'objectif de la ville est « d'accrocher » les jeunes, de « fidéliser » les 35 à 44 ans et de faire en sorte que les familles d'immigration récente « choisissent Montréal pour de bon ». Quant aux « Montréalais-de-jour », pour nous l'objectif n'est pas clair. Est-ce que la ville veut les conscientiser par rapport à leur choix d'habiter en banlieue ?⁵

³ « Cette définition a été choisie parce qu'elle répond à nos réalités, qu'elle est déjà celle des politiques existantes ou en développement dans les arrondissements et parce qu'elle permet d'élaborer des plans d'action précis. Pour cette raison, ces plans sont susceptibles de porter des fruits mesurables » (p. 13 du Cadre de référence famille).

⁴ Les chapitres I et II de l'avis, « Prendre en compte la diversité des familles » du Conseil de la famille et de l'enfance (2005), illustrent bien ce que nous entendons par la diversité des familles, www.cfe.gouv.qc.ca

⁵ Le passage en question est à la page 16 du Cadre de référence famille et dit : « Les Montréalais-de-jour, c'est-à-dire les gens qui travaillent à Montréal, y consommant souvent services et loisirs, sans y demeurer. Ceux-ci sont estimés à

Quand le ROCFM parle de valorisation de l'expérience parentale, il reconnaît et respecte les familles dans leur potentiel et capacité à faire des choix qu'ils considèrent les plus adaptés à leur situation. Nous trouvons les propos de la Ville jugeant et déplacés à l'égard des familles ayant fait un autre choix que celui de Montréal. Nous préférons que la ville se concentre principalement sur les familles, vivant actuellement à Montréal ⁶, comme stipulé à la page 15 du même document et de cibler des objectifs en lien avec cette population.

Le ROCFM tient à souligner l'éclairage qu'apporte le document, « Regard sur les familles montréalaises »⁷, sur la diversité des familles montréalaises et la mise en relief des enjeux qu'elles rencontrent. À ce sujet, le document dégage neuf grands enjeux (la lutte à la pauvreté, l'intégration des femmes surtout celles immigrantes et la cohabitation interculturelle, l'accessibilité à de grands logements et à la propriété, l'adaptation des services offerts, le soutien aux aidants naturels, l'accessibilité pour tous aux services de santé, l'articulation Famille – Travail - Études et l'aménagement des conditions favorisant la vie en milieu urbain). La prise en compte de ses enjeux devraient être au cœur de la politique familiale municipale.

Au ROCFM, nous sommes inquiets de voir la politique familiale de Montréal ne devenir qu'un outil promotionnel pour recruter de nouvelles familles, et que la Ville tombe dans l'écueil de ne l'utiliser que pour faire bonne figure sur le plan interrégional et international. Nous préférons voir les familles montréalaises et leurs besoins au cœur de cette politique conçue pour améliorer leur qualité de vie et non uniquement pour des visées démographiques et économiques. Nous sommes convaincus que des familles épanouies dans leur communauté sont les meilleures ambassadrices pour la promotion de leur milieu.

b. L'appropriation et l'actualisation de la politique familiale

Tout au long du plan collectif d'action famille 2008-2009, la ville marque sa volonté de travailler en partenariat avec le milieu. Elle souligne également la richesse de ces réseaux de partenariat à la page 10 du Cadre de référence Famille.

Le ROCFM ne peut être qu'en accord avec cette volonté, surtout si le partenariat est exercé dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun, pour mieux répondre aux besoins de toutes les familles montréalaises. À cet effet, **nous recommandons à la ville d'établir, conjointement avec ses partenaires, un cadre de collaboration où seront définies clairement les notions de partenariat, les responsabilités de chaque acteur impliqué sur les dossiers et les mécanismes à mettre en œuvre pour favoriser une construction collective et égalitaire.** L'expérience de la démarche de la Ville depuis mai 2006 justifie d'autant plus cette dernière recommandation puisque nous évaluons qu'il n'y a pas eu la volonté de respecter les conditions nécessaires à un réel partenariat (échancier serré non négociable, objectifs non négociables, processus non négociable).

environ 300 000 personnes. Dans le choix d'un mode de vie, en contrepartie à la maison de banlieue, ces gens ont à évaluer le temps accru consacré aux déplacements - et perdu pour la vie familiale - les dépenses requises par la deuxième voiture devenue nécessaire et le stress occasionné par tout ceci. »

⁶ La ville pourrait éventuellement prendre en compte les familles désireuses de s'établir à Montréal.

⁷ « Regard sur les familles montréalaises », comité Famille de la CRÉ de Montréal, janvier 2007.

www.crdim.org

Dans ce même esprit, il nous apparaît essentiel de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de cette politique tant au niveau local que central. Nous soulignons l'initiative de la Ville centre de « *Mettre sur pied un chantier-famille Montréal composé de la responsable politique, de quelques partenaires de la société civile et d'un responsable administratif.* »⁸. **Nous recommandons à la Ville de se doter d'un mécanisme pour s'assurer que les familles seront représentées sur ces instances** et que la vision famille sera impérativement mise de l'avant. Dans cette optique, **nous suggérons à la Ville de s'approprier la grille d'analyse Famille, élaborée par le comité Famille de la CRÉ en 2005**⁹ comme outil de soutien pour développer le réflexe famille et de répandre son utilisation dans toutes les autres politiques et actions municipales afin que « penser et agir famille » devienne une philosophie transversale. Aussi, nous encourageons vivement la Ville à établir des indicateurs pour évaluer l'impact de la politique tant au niveau central que local. Et pourquoi ne pas innover en proposant la formation d'un comité externe par arrondissement et à la Ville centre pour veiller aux intérêts des familles. Nous pensons que ces solutions peuvent faire une grande différence dans l'appropriation et l'actualisation de la PFM par la communauté montréalaise. Ainsi cela pourrait permettre à celle-ci d'avoir un impact beaucoup plus significatif que celui de :

« Faire percevoir Montréal comme une ville où de très nombreuses familles vivent par choix, une ville qui dispose d'un aménagement global et d'une concentration de ressources exceptionnelles pour la qualité de vie des familles et la préparation des enfants à la vie d'aujourd'hui; une ville, qui mise sur les familles et veut travailler à favoriser leur développement sur son territoire, une ville où les secteurs de la société civile s'engagent à améliorer l'offre faite aux familles ». Le titre du document « Montréal, ville avec enfants » veut signifier cela. »¹⁰

À ce propos, **le ROCFM trouve le titre « Montréal, Ville pour les familles » plus pertinent que celui proposé à ce moment-ci. Il démontrerait la volonté de la ville à améliorer les conditions et la qualité de vie des familles montréalaises tout en maintenant ses efforts pour faire de Montréal, une ville qui accueille, reconnaît et soutient les familles dans leurs expériences parentales et familiales et leur facilite l'accessibilité aux services et ressources.**

L'appropriation et l'actualisation d'une politique familiale passe également par un plan de communication efficace, ce que la ville a mis de l'avant à la page 7 de son plan collectif d'action famille 2008-2009. À ce propos, le ROCFM souhaite faire quelques recommandations.

Tout d'abord, **nous recommandons que la visibilité des actions et la transmission de l'information soient présentes aussi bien pour permettre aux familles d'exercer leur implication citoyenne que pour qu'elles utilisent les ressources et services.** Afin que toutes les familles aient accès à celles-ci, si elles le souhaitent, nous suggérons fortement à la Ville de multiplier ses supports d'informations (annonces radiophoniques, affiches dans les milieux de vie des familles, circulation de l'information via les partenaires,...). Pour le ROCFM permettre aux

⁸ Plan collectif d'action famille 2008-2009. P.7.

⁹ (Annexe 1).

¹⁰ Extrait de la page 2 du compte-rendu du comité exécutif à des fins d'approuver le Plan collectif 2008-2009 de la politique familiale pour la consultation par l'Office de consultation publique de Montréal. (Numéro de dossier : 1071335001)

familles d'exercer leur implication citoyenne, c'est aussi penser à diversifier les horaires des rencontres ou événements. C'est également les accueillir dans des lieux adaptés à leurs réalités en prévoyant un lieu d'accueil adapté pour les enfants. Ce sont ces types de mesure qui envoient un signal clair que la parole des familles est importante.

Nous pensons que l'idée de créer un label est intéressante et peut inciter les acteurs de la communauté à développer un réflexe famille. Dans cette même lignée, nous invitons la Ville comme employeur à trouver des moyens aussi concrets pour que ses employéEs portent aussi une vision famille et que la politique puisse s'actualiser de façon transversale dans tous les services de la Ville.

c. Le plan d'action et les thèmes retenus

Le ROCFM a choisi d'abordé cette partie succinctement et se rallie à la section sur le plan d'action central du mémoire du comité Famille de la CRÉ. Cependant, nous tenons à porter à l'intention de la commission, le fait que certains thèmes aient été omis. **Nous pensons que même s'ils ne relèvent pas directement de la gouvernance de la municipalité, certains thèmes comme la lutte à la pauvreté et la conciliation familles-travail-études devraient être considérés.** À ce sujet, l'avis, « Créer des environnements propices avec les familles : Le défi des politiques municipales » est très inspirant ¹¹. En ce qui a trait à la conciliation familles-travail-études, le ROCFM encourage la Ville à être proactive. Elle pourrait, en tant que l'un des plus importants employeurs de l'île, être un exemple en matière de conciliation familles-travail par l'application d'une politique interne pour ses employéEs. Nous incitons également la Ville à conclure des ententes afin que la loi sur l'équité salariale soit mise en œuvre. Ces moyens sont nécessaires quand on sait que le tiers des familles montréalaises est monoparental et qu'à la tête de ces familles, on trouve 84% de femmes ¹². Pour le ROCFM, il est important de garder en mémoire que malheureusement :

« On estime à 17% la proportion de familles montréalaises vivant sous le seuil de faible revenu. [...] Parmi les familles avec enfants de moins de 18 ans, cette proportion atteint 53% chez les familles monoparentales et 23% parmi les familles biparentales.

Les familles de trois enfants et plus affichent le plus haut taux de faible revenu à Montréal en 2003. Parmi elles, les familles monoparentales sont les moins nanties avec un taux de 51,3% alors que les biparentales sont à 22,5%.

Plus d'un enfant montréalais, de 5 ans et moins, sur trois, vit dans une famille dont le revenu est situé sous le seuil de faible revenu. »¹³

¹¹ « Créer des environnements propices avec les familles : Le défi des politiques municipales », Avis du Conseil de la famille et de l'enfance, 2005, chapitre V.

www.cfe.gouv.qc.ca

¹² Données tirées du document, « Regard sur les familles montréalaises », comité Famille de la CRÉ de Montréal, janvier 2007. Faits saillants du chapitre 1.

www.crdim.org

¹³ *Ibid.*, Faits saillants du chapitre 3.

3. Conclusion

Malgré l'analyse critique que nous faisons à ce moment-ci du processus mis en œuvre par la Ville de Montréal, nous reconnaissons l'importance de l'étape qui se franchit aujourd'hui. Nous souhaitons vivement que cette consultation permette à la Ville de repositionner et bonifier son cadre afin de prendre en compte la diversité des familles.

Dans ce contexte, une part de notre contribution vise à mettre l'accent sur l'importance des processus qui permettent une réelle appropriation si nous voulons que ce projet soit porté et porteur. Par ailleurs, notre regard s'est arrêté davantage sur les objectifs visés par une politique familiale plutôt que sur les actions et les moyens de sa mise en œuvre. Plusieurs autres partenaires identifieront des aspects plus spécifiques, liés à leur champ de connaissance et de compétence qui permettront de cibler d'autres pistes d'action.

Les dimensions que nous avons privilégiées soit l'accueil, la valorisation et l'accessibilité, devraient s'appliquer de manière transversale à l'ensemble des politiques municipales et ce, pour l'ensemble des familles du territoire. De cette façon, nous nous assurons qu'une vision Famille viendra colorer l'ensemble des actions de cette politique pour que celle-ci soit réellement aux services des familles montréalaises.

4. Synthèse des recommandations

À la lumière des trois axes portés par les organismes communautaires Famille, soit :

- L'accueil des familles montréalaises dans toute leur diversité;
- La valorisation de l'expérience parentale et familiale;
- L'accessibilité pour les familles montréalaises.

Nous recommandons à la Ville de revoir sa définition de la famille afin d'y inclure la vision de la diversité des familles telle que décrite dans l'avis du Conseil de la famille et de l'enfance « Prendre en compte la diversité des familles »

Nous recommandons à la ville d'établir, conjointement avec ses partenaires, un cadre de collaboration où seront définies clairement les notions de partenariat, les responsabilités de chaque acteur impliqué sur les dossiers et les mécanismes à mettre en œuvre pour favoriser une construction collective et égalitaire.

Nous recommandons de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de cette politique tant au niveau des arrondissements que de la Ville centre.

Nous recommandons à la Ville de se doter d'un mécanisme pour s'assurer que les familles seront représentées sur ces instances et que la vision famille sera impérativement mise de l'avant.

Nous suggérons à la ville de s'approprier la grille d'analyse famille élaborée par le comité Famille de la CRÉ.

Nous souhaitons que la Ville porte une préoccupation particulière à la visibilité des actions et la transmission de l'information pour permettre aux familles d'exercer leur implication citoyenne et pour qu'elles utilisent les ressources et services qui leur seront offerts.

Nous suggérons que le titre du document « Montréal, ville avec enfants » soit modifier pour « Montréal, Ville pour les familles ».

Nous croyons que même s'ils ne relèvent pas directement de la gouvernance de la ville, certains aspects devraient être incontournableement abordés dans la politique, c'est-à-dire, principalement la lutte à la pauvreté et la conciliation famille-travail-étude.

Références Bibliographiques

Avis du Conseil de la famille et de l'enfance, (2005). « *Prendre en compte la diversité des familles* »

Avis du Conseil de la famille et de l'enfance, (2005). « *Créer des environnements propices avec les familles : Le défi des politiques municipales* »

Comité Famille de la CRÉ de Montréal, (janvier 2007). « *Regard sur les familles montréalaises* »,

Comité Famille de la CRÉ de Montréal, (novembre 2007). « *mémoire du comité famille de la conférence régionale des élus de Montréal dans le cadre du projet de politique familiale de la ville de Montréal* »

Denis Guérin, (novembre 2006). « *Les politiques familiales municipales locales et régionales (MRC) au Québec et leurs plans d'action. Le portrait de la situation québécoise : L'analyse systématique des contenus.* ». Présentation de sa recherche en cours, lors du colloque « *Politiques familiales et bien-être des enfants.* » le 3 novembre 2006 à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ROCFM, Cadre de déontologie, (juin 2003).

Ville de Montréal, (juin 2005). « *Participer à des consultations publiques : s'informer, poser des questions et exprimer son opinion.* », Guide pratique à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Annexe 1

GRILLE D'ANALYSE FAMILLE

Le Comité famille de la CRÉ de Montréal a pour principal mandat de développer et promouvoir une vision régionale concertée pour la valorisation et la reconnaissance des familles et l'amélioration de leurs conditions de vie, en lien avec le développement social, économique et culturel de l'île de Montréal.

Afin d'actualiser sa mission, le Comité famille vise notamment à promouvoir la mise en œuvre de programmes, politiques ou mesures qui tiennent compte des constats et des enjeux liés à la situation des familles et à leur épanouissement sur l'île de Montréal.

Pour ce faire, les membres du Comité ont convenu de se doter d'une grille d'analyse « famille » pour une lecture et une évaluation orientée des actions, politiques et différents programmes concernant les familles. Elle pourrait s'appliquer à toutes les étapes du processus de planification de politiques, programmes ou projets telles que l'identification d'une problématique, la collecte de données, l'analyse des données, l'élaboration d'axes d'intervention et de moyens d'action, et finalement, l'évaluation.

Le projet soumis dans ce présent document a été articulé à partir de la vision régionale concertée en matière de famille sur l'île de Montréal et s'inspire des valeurs prônées par le Comité famille. Ainsi, les notions de respect, de justice sociale et de solidarité, ainsi que les enjeux prioritaires identifiés par le Comité famille tissent la trame des préoccupations soulevées. L'analyse différenciée selon les sexes est également appliquée à l'ensemble du cadre proposé.

La grille se divise en quelques sections, la première constituant le tronc commun et portant sur les principes et valeurs de base qui sous-tendent la mission du Comité famille. La deuxième partie concerne l'analyse d'une situation, d'une problématique ou d'un enjeu identifié par un programme, un plan d'action ou une politique. La section suivante vise à cerner les résultats attendus. Enfin, la grille s'attarde aux influences et aux rapports de forces en jeu ainsi que les stratégies à envisager selon le cas.

Section A Questions préalables

1. La situation requière-t-elle une analyse régionale famille?
 - 1.1. Quels sont les objectifs visés par le projet?
 - 1.2. Dans quel contexte ce projet s'inscrit-il?
 - 1.3. En quoi les familles de l'île sont-elles concernées?
 - 1.4. Quelles dimensions de la vie familiale sont touchées et/ou visées? (santé, éducation, travail, habitation, loisirs, culture, économie, environnement, milieux de vie, etc.)
 - 1.5. Y a-t-il des enjeux liés à la place des familles dans le développement de la région?
 - 1.6. Y a-t-il des impacts potentiels sur la qualité de vie des familles de la région?
2. Les valeurs de respect, de justice sociale et de solidarité transparaissent-elles dans le dossier?
3. Quelle notion de la famille est véhiculée et tient-elle compte de la définition de la famille retenue par le Comité?¹
4. Quelles familles sont visées par le sujet?
5. Tient-on compte des réalités diversifiées des familles?
6. Les enjeux sont-ils les mêmes pour les hommes et pour les femmes? Pour les différents types de familles? Pour les différents membres de la famille (ascendants, descendants, élargie)
7. Sur quel(s) aspect(s) de sa mission le Comité famille est-il interpellé?

Section B Identification de la situation et des enjeux pour les familles

1. La présentation de la situation reflète-t-elle la réalité des familles de Montréal?
 - 1.1. Quelles sont les informations (statistiques ou autres) dont on dispose?
 - 1.2. Les familles ont-elles participé à l'identification des besoins? Quelles familles?
 - 1.3. Sommes-nous en accord avec les enjeux soulevés et la manière dont ils sont posés? Y a-t-il des liens avec la vision régionale famille?
 - 1.4. Au regard de l'énoncé, les réalités des hommes et des femmes font-elles l'objet d'une approche différenciée selon les sexes?
 - 1.5. L'état de situation tient-il compte de variables telles que l'âge, l'origine ethnique, le revenu, ou le statut civil?
2. Dans quelle perspective l'analyse de la situation s'inscrit-elle? (valeurs, idéologie, etc.)
3. Quelles sont les préoccupations qui motivent cette action?

Section C Objectifs visés, actions proposées et résultats attendus

1. En quoi le projet proposé améliore-t-il les conditions de vie des familles? Quelles familles?
2. Les actions envisagées sont-elles favorables à l'épanouissement des familles?

¹ Le Comité famille de l'île de Montréal considère que la famille est une composante importante de la société. Elle est une communauté de personnes, de fonctions, de droits et de devoirs, et une réalité affective, éducative, civique, économique et sociale. Cadre naturel du développement et du bien-être de tous ses membres, elle est un lieu privilégié d'échanges, de transmission et de solidarité entre les générations.

3. Profiteront-elles également aux hommes et aux femmes? (accès aux ressources et services)
4. Augmentent-elles la prise de pouvoir des familles sur leur vie? Dans quel(s) domaine(s)?
5. Permettent-elles la participation des familles?
6. A-t-on fixé des objectifs (axes, ...) qui ne sont pas fondés sur la situation (problématique) envisagée? À qui ça sert?
7. Les résultats attendus sont-ils réalistes, suffisants, et/ou adéquats au regard des objectifs visés?
8. Y a-t-il des indicateurs de résultats associés aux actions préconisées? Sont-ils pertinents? Éloquents?
9. Qui sont les acteurs interpellés par la proposition? A-t-on oublié des acteurs susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs?
10. S'il y a lieu, les conditions de partenariat sont-elles satisfaisantes pour toutes les parties?
11. Les actions proposées correspondent-elles aux engagements annoncés? Dans quelle proportion?

Section D Inter-influence et rapports de force

1. Qui sont les acteurs en présence?
2. Si l'objectif n'est pas atteint, quelles stratégies pourrions-nous utiliser pour influencer les décideurs?
3. Y a-t-il des mécanismes prévus d'évaluation, de reddition de compte, de suivi des résultats, de mesure d'impact? Sont-ils appropriés? Sinon, quels mécanismes pourraient être envisagés?
4. Quels sont les éléments de contexte qui influencent la situation en cause? (politiques, économiques, culturels, touchant l'éducation, environnementaux, juridiques, internationaux, autres)
5. Quels aspects de la question relèvent d'une responsabilité collective? Individuelle? Privée? Publique?
6. Quels sont les éléments rassembleurs qui pourraient être mis de l'avant (positions, stratégies, recommandations, principes, orientations, etc.)?
7. Quel rôle le Comité famille peut-il assumer dans ce dossier?
8. Quel rôle la Conférence régionale des élus peut-elle jouer dans ce dossier?

Section E Tableau synthèse

On retrouve dans cette section la synthèse des grands enjeux identifiés par le Comité famille au regard des familles de la région. Le tableau qui suit propose des questionnements pouvant servir de base pour l'analyse de divers projets ou dossiers.

En quoi le projet est-il favorable ou défavorable aux énoncés² suivants :

ENJEUX	FAVORABLE	DÉFAVORABLE	QUELLES FAMILLES	QUELS MEMBRES DE LA FAMILLE
La reconnaissance sociale et la valorisation des rôles parentaux et des liens familiaux.				
La responsabilisation collective de tous les acteurs, sociaux, économiques, politiques et citoyens pour un soutien à la famille.				
La solidarité intergénérationnelle.				
Le maintien et la création de réseaux de solidarité.				
L'amélioration des conditions de vie des familles.				
La prise en compte des familles et des besoins qu'elles expriment dans les domaines qui les concernent.				
Le développement d'actions et d'interventions en réponse aux besoins diversifiés des familles et la prise en compte de l'ensemble des réalités familiales.				
La création de conditions favorables au choix d'avoir des enfants.				
La cohésion et la complémentarité des politiques, programmes et actions envers la famille.				
L'équilibre hommes/femmes et la spécificité de la pauvreté des femmes.				
L'adaptation des milieux de vie et des services aux réalités familiales plurielles et à la diversité culturelle et ethnique.				
L'adaptation au vieillissement et à la petite enfance.				
La conciliation des différents temps de la vie quotidienne de la famille.				

² Ces énoncés sont tirés de la vision régionale famille de la Conférence régionale des élus de Montréal et sont constitués des principaux enjeux identifiés par le Comité famille.